

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE
(Nouveaux tarifs en vigueur à compter du 01Avril 2017)

VENTE :

De 0 à 50 000 €Forfait 4 000 € TTC

De 51 000 à 125 000 : Forfait de 5 000 € TTC

De 126 000 à 600 000 € : 4% TTC

Au-delà de 601 000 € : 3 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur*.

Ils comprennent les prestations de visites, de négociation, de constitution du dossier de vente, et de suivi du dossier.

*A titre exceptionnel et sur certains anciens mandats les honoraires peuvent avoir été prévus à la charge de l'acquéreur.

Les prix affichés sur tous les supports publicitaires incluront les honoraires de l'agence.

LOCATION :

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :
Zone non tendue**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 5.00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 5.00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.**
- **Etat des lieux d'entrée : 3.00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3.00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.**

ESTIMATION :

- **Gratuite**

Carte Professionnelle Transaction CPI 8501 2017 000 015 158
Sans manquement de fonds